

**DEPARTEMENT
DE LA LOIRE**

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

**ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Loire dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la réalisation d'un plan de pose et l'installation de repères de crues

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu l'article 9 des statuts de Loire Forez agglomération relatif à la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,
- Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- Vu la délibération n°9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- Vu l'arrêté n°2026ARR0884 en date du 14 avril 2026 donnant délégation à Mme Stéphanie FAYARD, 3^{ème} vice-présidente en charge de l'eau et des rivières,
- Vu la déclaration d'intention du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Affluents Foréziens de la Loire adressée à Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire le 7 juin 2024,
- Vu l'avis favorable du rapport de la DREAL AURA, rendu le 23 octobre 2025, concernant le PEP Affluents Foréziens de la Loire 2025-2027,
- Considérant la nécessité de solliciter des crédits du fonds Barnier auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Loire dans le cadre du PEP du PAPI Affluents Foréziens de la Loire pour la réalisation d'un plan de pose et l'installation de repères de crues,

DECIDE

Article 1 : De solliciter des crédits du fonds Barnier auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Loire dans le cadre du PEP du PAPI Affluents Foréziens de la Loire pour la réalisation d'un plan de pose et l'installation de repères de crues.

La demande de subvention sera réalisée selon le plan de financement estimatif ci-dessous :

Origine de l'aide	Estimation de la dépense en HT	Nature de l'aide	Taux d'aide	Montant de l'aide demandé en HT
Fonds BARNIER Référentiel Etat 1.3 Repères de crue	3 000 €	Subvention	80%	2 400 €

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 18/06/2026